



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 40342

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt quant à la situation de la filière chanvre. La région Champagne-Ardenne représente un poids important dans la production du chanvre en Union européenne. Par ailleurs cette production spécialisée présente de nombreux atouts sur le plan environnemental mais également en termes économique grâce aux nombreuses valorisations de ses produits. C'est la raison pour laquelle les professionnels de la filière demandent que la culture du chanvre puisse être reconnue comme surface d'intérêt écologique dans le cadre du verdissement de la nouvelle politique agricole commune. Il lui demande sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

La nouvelle politique agricole commune (PAC) sera l'occasion de donner une impulsion au rapport des cultures à l'environnement et de développer les pratiques d'agro-écologie. En outre, elle devra également contribuer au maintien des économies agricoles régionales. La culture du chanvre ne reçoit pas de traitements phytosanitaires et peu d'engrais. Sa culture est favorable à la biodiversité et l'utilisation de plus en plus répandue de ses produits dans le bâtiment en fait l'un des produits agricoles contribuant au stockage du carbone. Les modalités de la nouvelle PAC définissant précisément les conditions d'inscription au titre des surfaces d'intérêt écologique au sein du dispositif réglementaire communautaire sont actuellement en débat. Elles connaîtront vraisemblablement leur aboutissement dans un délai court.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40342

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10944

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12650